

vint (9 frimaire an IX) préfet du département des Forêts, qu'il administra plusieurs années. Pendant les Cent-Jours, Napoléon lui confia une nouvelle préfecture celle de la Sarthe. Cette nomination lui valut d'être atteint par la loi dite d'amnistie; il se réfugia en Belgique, mais il obtint, au bout de quelque temps, la permission de rentrer en France. Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII.

LACOSTE. — *Voy.* BELCASTEL (BARON DE).

LACOSTE (DE). — *Voy.* VERDIER.

LACOSTE DU VIVIER (MARIE-JOSEPH-AURICE, BARON DE), député de 1833 à 1848, né à Pont-à-Mousson (Meurthe) le 19 octobre 1789, mort à Vichy (Allier) le 10 juillet 1864, suivit, à l'exemple de son père, la carrière des armes. Il servait comme chef d'escadron au 10^e régiment d'artillerie, lorsqu'il fut, le 28 mai 1833, élu député du 2^e collège de la Meurthe, par 97 voix (166 votants, 225 inscrits), contre 66 au général Fabvier, en remplacement de M. Thouvenel, démissionnaire. Il prit place dans la majorité conservatrice, et fut réélu, le 21 juin 1834, par 163 voix (169 votants, 255 inscrits), contre 59 au général Fabvier. Partisan des lois de septembre 1835, et de toutes les propositions présentées par le gouvernement, M. Lacoste du Vivier fut promu, dans le cours de la législature, au grade de lieutenant-colonel, ce qui l'obligea à solliciter, le 20 février 1836, le renouvellement de son mandat; il lui fut accordé par 105 voix sur 171 votants. Réélu de nouveau, le 4 novembre 1837, avec 111 voix (199 votants, 269 inscrits); le 29 septembre 1838, par suite de sa promotion comme colonel d'artillerie; puis, le 2 mars 1839, par 152 voix (194 votants); et le 9 juillet 1842, par 148 voix (286 votants, 339 inscrits), contre 130 à M. Poirel, M. de Lacoste du Vivier vota pour l'indemnité Pritchard, parvint, le 28 octobre 1845, au grade de maréchal-de-camp, fut confirmé, le 29 novembre suivant, dans ses fonctions législatives, par 236 voix (342 votants, 405 inscrits), contre 85 à M. Marchal, candidat de l'opposition, et fut réélu une dernière fois, le 1^{er} août 1846, député de la Meurthe, par 186 voix (332 votants, 398 inscrits), contre 138 à M. Daurier. Il soutint constamment de ses votes la politique de Guizot. Éloigné du parlement par la révolution de février, il fut promu général de division le 14 juillet 1851. Officier de la Légion d'honneur.

LACOSTE DU VIVIER (CHARLES-ARISTIDE DE), pair de France, né à Pont-à-Mousson (Meurthe) le 22 janvier 1794, mort à Paris le 5 novembre 1870, frère du précédent, était, d'après son acte de naissance, « fils de Jean-Laurent-Justin de Lacoste du Vivier, chef de brigade du 4^e régiment de dragons demeurant ordinairement dans ladite municipalité (Pont-à-Mousson), actuellement à l'armée du Rhin, et de Claude-Marie-Thérèse Liébaut. » Il fut appelé par le gouvernement de Louis-Philippe, le 4 mai 1845, à siéger à la Chambre des pairs. Il y défendit, jusqu'en 1848, la monarchie constitutionnelle. Officier de la Légion d'honneur.

LA COSTE-MESSÈLIÈRE (BENJAMIN-LÉONOR-LOUIS FROTTIER, MARQUIS DE), député en 1789, né à Paris le 10 août 1760, mort à Moulins (Allier) le 8 juillet 1806, fils de Louis Frottier, marquis de La Coste-Messelière, et d'Éli-

sabeth de Digoine, était, du chef de sa mère, vidame de Meaux et premier baron du Charolais. Il servit dans les armées du roi, devint mestre-de-camp de cavalerie et fut nommé « ministre plénipotentiaire de Sa Majesté près S. A. le duc régnant des Deux-Ponts ». Le 22 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Charolles. Reçu par le roi le jour même de l'ouverture des États-Généraux, il obtint de Louis XVI la dispense nécessaire pour demeurer éloigné de son ambassade pendant la durée de la session. A l'Assemblée, il vota avec les plus avancés, demanda que les biens du clergé fussent déclarés propriété nationale, et présenta un projet de décret pour la suppression de la dime et des ordres monastiques. A la séance du 7 août 1789, il s'exprima ainsi : « La foi publique est chargée d'une dette immense, et le peuple, accablé d'impôts, désigne ouvertement ceux qu'il ne veut plus supporter. Déjà une grande vérité a été dite dans cette assemblée : les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation. Le moment est venu de les revendiquer. » Il demanda ensuite la fixation des honoraires des évêques et des curés par les assemblées provinciales et la suppression des ordres monastiques avec indemnité aux membres actuels. Il présida (juin 1790) le comité chargé de la liquidation des biens du clergé. Revenu, après la session, en Poitou d'où sa famille paternelle était originaire, il fut porté dans le département de Saône-et-Loire comme émigré, arrêté en l'an IV, traduit devant le tribunal criminel de Paris et acquitté. Loin de fuir la Révolution, il en avait largement profité en acquérant en Poitou de nombreux biens nationaux, et en divorçant, bien qu'il eût un fils, pour épouser (février 1793) une Italienne, Rosina-Barbe Baletti. Partisan de Bonaparte, il fut nommé sous-préfet de Melle le 19 germinal an VIII, préfet de l'Allier le 21 thermidor an X, et membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Il mourut subitement à Moulins.

LACOSTE-MONTLAUSIER (JEAN-JOSEPH), député en 1791, né à Causade (Tarn-et-Garonne) le 14 octobre 1744, mort à une date inconnue, administrateur du Lot, fut élu, le 1^{er} septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée, le 6^e sur 10, par 287 voix (450 votants). Il y prit rarement la parole, fit autoriser divers emprunts et vota avec la majorité.

LACOTE (AUGUSTE-ÉTIENNE-MARIE), député depuis 1881, né à Dun-le-Palletéau (Creuse) le 15 août 1838, fils d'un ouvrier serrurier, fit des études à Guéret, et entra, à 15 ans, à l'École des arts et métiers d'Angers. Par suite du licenciement de sa division, il revint ouvrier forgeron chez son père, alla à Paris, travailla à la compagnie d'Orléans comme mécanicien et comme dessinateur, apprit le latin en 1859, fut reçu bachelier en 1861, suivit les cours de la faculté de médecine, et devint interne des hôpitaux, puis préparateur du cours de chimie de M. Frémy à l'École polytechnique. Il s'établit pharmacien en 1864, professa la chimie industrielle à l'Association polytechnique, fut membre du bureau de bienfaisance du XI^e arrondissement de Paris, fut reçu docteur-médecin en 1869, concourut pour l'agrégation et alla se fixer dans sa ville natale. Hostile à l'Empire, il fit, dans la Creuse, de la propagande contre le plébiscite (1870); récemment marié quand la guerre éclata, il se hâta de revenir à Paris où il fut, pendant le siège, mé-

decin-major. Conseiller général de Dun-le-Palleteau (1877), il fut élu, le 2 septembre 1881, au second tour de scrutin, comme candidat radical, député de Guéret (Creuse), par 9,735 voix sur 14,489 votants et 27,244 inscrits, contre 4,169 voix à M. Moreau, député sortant opportuniste. Il s'inscrivit à l'extrême-gauche et à la gauche radicale, fit partie des commissions du nivellement de la France, du classement des chemins de fer, des canaux et des ports, et vota constamment avec l'extrême-gauche, pour la politique scolaire du gouvernement, pour la suppression du budget des cultes, pour l'élection des sénateurs au suffrage universel, contre les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer, etc. Porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste de concentration républicaine de la Creuse, il fut élu, au second tour (18 octobre), le 3^e sur 4, par 34,322 voix sur 47,042 votants et 77,801 inscrits. Il donna sa démission de conseiller général et de conseiller municipal, reprit sa place à l'extrême-gauche, et continua de voter avec ce groupe, pour l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu sur les poursuites contre le général Boulanger. Deux fois médaillé de la ville de Paris (1864-1869), M. Lacôte est, dans son canton, membre du conseil d'hygiène et délégué cantonal.

LACOURDAYE (ANTOINE-JEAN-BAZIRE), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, remplit sous la Révolution les fonctions de commissaire du gouvernement près les tribunaux civil et criminel du département de l'Escaut, et fut élu par ce département, le 21 germinal an VI, avec 87 voix (101 votants), député au Conseil des Anciens, où son rôle fut très effacé.

LACRAMPE (JEAN), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Argelès (Hautes-Pyrénées) le 9 juillet 1757, mort à Paris le 12 janvier 1803, « fils de Jean Lacrampe, docteur en médecine, et de Jeanne Duhort. » homme de loi à Argelès, fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département des Hautes-Pyrénées, le 6^e et dernier, avec 155 voix (251 votants). Il répondit, lors du procès de Louis XVI, au 3^e appel nominal : « J'ai déclaré Louis coupable; j'ai voté pour l'appel au peuple, parce que j'ai cru cette mesure infiniment sage et convenable pour anéantir la faction; mais il faut être juste. Je vote pour la mort. » Il n'eut dans l'Assemblée qu'un rôle sans importance, et se fit tout aussi peu remarquer au Conseil des Cinq-Cents, où le renvoya le même département, le 22 vendémiaire an IV, avec 76 voix (148 votants), et où il obtint sa réélection le 25 germinal an VI. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut inscrit par le Sénat conservateur, comme député des Hautes-Pyrénées, sur la liste des membres du nouveau Corps législatif. Il y siégea jusqu'à sa mort (1803).

LACRETELLE (PIERRE-LOUIS DE), député en 1791, et au Corps législatif en l'an IX, né à Metz (Moselle) le 9 octobre 1751, mort à Paris le 5 septembre 1824, débuta, en 1777, en plai-

dant pour deux juifs qui n'avaient pu obtenir le droit de faire partie de la corporation des marchands à Metz. Il vint à Paris l'année suivante, se fit inscrire comme avocat et collabora au *Grand Répertoire de Jurisprudence*. Il s'occupait en même temps de littérature. L'Académie française couronna son *Eloge de Montausier*; quelques-uns de ses articles parurent dans le *Mercure de France*, et les portes des cénacles philosophiques de Paris lui furent ouvertes. Il s'y lia avec d'Alembert, Condorcet, Laharpe, Buffon et Turgot. Sur la recommandation de Malesherbes, qui l'avait pris en amitié, il fut choisi, en 1787, pour faire partie de la commission chargée par le roi de préparer une réforme de la législation pénale. Partisan de la Révolution, il fut nommé membre de la première commune élue par les districts de Paris, et fut élu, en mai 1789, député suppléant du tiers aux Etats-Généraux, puis, le 1^{er} octobre 1791, 1^{er} suppléant de Paris à l'Assemblée législative, avec 326 voix sur 553 votants. Admis à siéger, le 7 novembre suivant, en remplacement de M. Godard, décédé, il prit place dans la minorité constitutionnelle, fut un des fondateurs du club des Feuillants et vota contre la mise en accusation de La Fayette (8 août 1792). Menacé, en raison de ses idées modérées, il quitta Paris après le 10 août, et n'y revint qu'après la chute de Robespierre. Sous le Directoire, il fut haut-juré de la haute cour nationale; puis, après le 18 brumaire, auquel il s'était rallié, le Sénat conservateur l'appela, comme député de la Seine au Corps législatif (4 brumaire an IX). En 1803, il fut élu membre de l'Institut, dans la classe de langue et littérature française, en remplacement de Laharpe. Durant l'Empire, il s'occupa presque exclusivement de littérature et ne entra dans la politique active qu'à la seconde Restauration. En 1817, il devint, avec Benjamin Constant et Etienne, rédacteur à la *Mineure française*. En 1820, il fonda une librairie pour pouvoir continuer à vendre cette publication sous forme de brochure, les nouvelles lois sur la presse interdisant les revues politiques périodiques sans l'autorisation préalable et le visa de la censure. Condamné, pour infraction à ces lois, à un mois de prison, il reçut de Louis XVIII remise de cette peine. Il préparait une édition complète de ses œuvres lorsqu'il mourut. On a de lui un grand nombre de mémoires et d'articles politiques ou littéraires : *Œuvres diverses, mélanges de philosophie et de littérature* (1802-1807, 5 volumes); *Fragments poétiques et littéraires* (Paris, 1817); *Charles Artaud Matherbe, ou le fils naturel, roman théâtral* (1801); *Œuvres complètes de P.-L. de Laçretelle* (1824, 6 volumes).

LACRETELLE (PIERRE-HENRI DE), représentant en 1871, et député de 1876 à 1889, né à Paris le 21 août 1815, neveu du précédent, publiciste, auteur de poésies, de romans et de pièces de théâtre, fit ses études au collège Bourbon à Paris, se lia avec Lamartine, et débuta dans la littérature par un recueil, *les Cloches* (1841), qui fut suivi de plusieurs romans publiés dans les grands journaux de Paris. Membre de la commission préfectorale de Saône-et-Loire en 1848, il se présenta à la députation dans la 4^e circonscription de ce département, comme candidat indépendant sous l'Empire, le 1^{er} juin 1863, et il échoua, avec 2,942 voix contre 18,906 à l'élu officiel, M. de Chapuys de Montlaville. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871 à l'Assemblée nationale, pour remplacer

trois représentants qui avaient opté pour d'autres départements, il fut élu représentant de Saône-et-Loire, le 1^{er} sur 3 de la liste républicaine, par 78,232 voix (103,778 votants, 170,329 inscrits). Inscrit à l'Union républicaine, il s'occupa surtout des questions d'instruction publique; déposa, en 1872, un amendement demandant une augmentation de 50 francs au traitement des instituteurs primaires, réclama le premier l'instruction gratuite obligatoire et laïque, et vota pour l'amendement Barthe, pour le retour à Paris, pour la dissolution, pour la proposition du centre gauche, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles, contre le 24 mai, contre la démission de Thiers, contre la prorogation des pouvoirs du Maréchal, contre l'état de siège, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie. Réélu député, le 20 février 1876, dans la 2^e circonscription de Mâcon, par 11,320 voix (13,551 votants, 16,978 inscrits), contre 2,028 voix à M. de Murard, il siégea à l'extrême-gauche, déposa un projet de loi sur l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, vota pour l'amnistie pleine et entière, pour la proposition Gatineau, contre l'augmentation du traitement des desservants, et fut des 363 qui refusèrent un vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, par 11,306 voix (14,004 votants, 17,198 inscrits), contre 2,629 à M. de Murard, il reprit sa place à la gauche radicale, et vit renouveler son mandat, aux élections générales du 21 août 1881, par 10,713 voix (12,830 votants, 17,413 inscrits), contre 1,987 à M. Paul Laurus, ancien préfet. Dans la nouvelle législature, il continua de défendre la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, et, porté, au renouvellement du 4 octobre 1885, sur la liste radicale de Saône-et-Loire, il fut réélu au second tour (18 octobre), le 3^e sur 9, par 80,758 voix (140,510 votants, 174,124 inscrits). « Spiritualiste ardent, a-t-il dit de lui-même, puisqu'il est républicain convaincu, » il a suivi la même ligne que précédemment, est intervenu dans un certain nombre de discussions, a voté (juin 1886) pour l'expulsion des princes, et s'est prononcé, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889); absent par congé lors des scrutins sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, et sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, il s'est abstenu sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse et sur les poursuites contre le général Boulanger. M. de Lacroix a épousé une fille de M. Etienne-Charles-Auguste Brosse, député de Saône-et-Loire en 1831.

LACRETELLE (CHARLES-NICOLAS), député de 1838 à 1839, né à Pont-à-Mousson (Meurthe) le 30 octobre 1822, entra à Saint-Cyr le 20 avril 1841, et en sortit sous lieutenant à la légion étrangère le 1^{er} avril 1843. Envoyé en Algérie, il fut cité, en 1852, à l'ordre du jour de la division d'Oran, pour sa valeureuse conduite au combat de Tigri, et reçut du maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la Guerre, la croix de chevalier de la Légion d'honneur et les épaulettes de capitaine. Au moment de la guerre de Russie, en juin 1854, il fit partie du bataillon étranger détaché à la division Canrobert, et assista à la bataille de l'Alma. Blessé à Inkermann, il fut promu chef de bataillon au 2^e régiment de zouaves, et officier de la Légion d'honneur le 18 octobre 1854. De nouveau blessé

à l'affaire de Malakoff (18 juin 1855), il fut nommé, le 30 juin suivant, lieutenant-colonel au 19^e de ligne. Colonel du 31^e de ligne (30 décembre 1857), puis du régiment des zouaves de la garde (1859), avec lequel il fit la campagne d'Italie, commandeur de la Légion d'honneur (12 août 1861), général de brigade (13 août 1865), il fut, comme tel, envoyé en Algérie pour diriger les opérations dans le sud : il commandait la subdivision du Mans, au moment de la guerre de 1870. Attaché à la 4^e division du 1^{er} corps d'armée, sous les ordres du maréchal de Mac-Mahon, il assista à la bataille de Froeschwiller, où sa brigade ne se composait que du 3^e tirailleurs algériens, et occupait l'extrême-droite française du côté de Morsbronn, célèbre par la charge des 8^e et 9^e cuirassiers et du 6^e lanciers; à Sedan, général de division depuis le 23 août, il commandait une division du 12^e corps. Prisonnier en vertu de la capitulation, il fut interné en Allemagne, reçut, lors du second siège de Paris, le commandement de la 3^e division du 2^e corps à l'armée de Versailles, puis celui de la 19^e division (10^e corps) à la réorganisation de l'armée. Grand-officier de la Légion d'honneur le 21 avril 1874, il fut, après sa mise à la retraite comme général de division, élu, le 26 février 1888, député de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Chevalier, démissionnaire, par 61,782 voix (104,306 votants, 150,183 inscrits), contre 29,542 à M. David d'Angers, et 12,015 au général Boulanger. Le général Lacroix a pris place à la droite monarchiste, et est plusieurs fois intervenu dans la discussion de la nouvelle loi militaire. En dernier lieu, il s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui : *De l'Algérie au point de vue de la crise actuelle* (1868).

LACROIX (JEAN-MICHEL), membre de la Convention, né à Blond (Haute-Vienne) le 6 novembre 1749, mort à Bellac (Haute-Vienne) le 16 janvier 1820, « fils de Jean-Baptiste Lacroix (sic), bourgeois et praticien, et de demoiselle Elisabeth Gladier, sa femme, » avocat à Bellac, puis procureur-syndic du district, fut élu, le 2 septembre 1792, député de la Haute-Vienne à la Convention (le procès-verbal de l'élection fait défaut). Dans le procès du roi, Lacroix, qui était lié avec les Girondins, s'exprima ainsi : « Je vote, dit-il, pour la réclusion et le bannissement. » Son modérantisme le fit impliquer dans les poursuites qui suivirent le 31 mai; il fut rappelé à la Convention le 18 frimaire an III. Le 18 floréal an VIII, le gouvernement consulaire le nomma commissaire près le tribunal civil de Bellac. La Restauration lui donna de l'avancement; il mourut en 1820, président du tribunal.

LACROIX (JOSEPH-VICTOR-ANTOINE-GABRIEL), député de 1834 à 1837, né à Pontella (Pyrénées-Orientales) le 13 mars 1802, mort à Montpellier (Hérault) le 6 mars 1863, fit de bonnes études classiques et fut reçu avocat en 1823. Libéral sous la Restauration, il fut nommé, le 4 septembre 1830, procureur du roi à Perpignan, et occupa ce poste jusqu'au 12 octobre 1832, époque à laquelle il fut promu président du tribunal civil. Tout dévoué au gouvernement de Louis-Philippe, M. de Lacroix fut élu, le

21 juin 1834, député du 3^e collège des Pyrénées-Orientales (Prades), par 62 voix (117 votants, 150 inscrits), contre 52 à M. Escanyé. Il vota avec la majorité ministérielle et appartient à plusieurs commissions importantes. M. de Lacroix ne fut pas réélu en 1837. Il se représenta également sans succès lors de l'élection partielle motivée, le 1^{er} juillet 1838, par la nomination de M. Parès aux fonctions de procureur général près la cour de cassation. M. Parès fut réélu député par 115 voix, et M. de Lacroix n'en obtint que 81. Conseiller général des Pyrénées-Orientales, conseiller municipal de Prades, M. de Lacroix fut suspendu de ses fonctions, comme magistrat, ainsi que tout le tribunal, après la révolution de 1848; mais la réaction de 1849 lui valut le titre de conseiller à la cour d'appel de Montpellier. Il en remplit les fonctions jusqu'à sa mort (1863). Chevalier de la Légion d'honneur.

LACROIX (CLAUDE-MARIE-AUGUSTIN), député de 1842 à 1846, représentant en 1848 et député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Saint-Vincent-de-Rheims (Rhône) le 21 décembre 1803, mort à La Clayette (Saône-et-Loire) le 20 septembre 1875, propriétaire, maire de La Clayette, conseiller général (1834-1852 et 1871-1875), et capitaine de la garde nationale, chef du parti libéral dans le Charolais, se présenta à la députation aux élections du 2 mars 1830, dans le 6^e collège de Saône-et-Loire (Charolles), où il échoua avec 135 voix contre 218 à l'élu, M. Lambert, député sortant, et 73 à M. de Suleau. Il fut plus heureux aux élections du 9 juillet 1842 dans le même collège, et fut élu par 252 voix (430 votants, 607 inscrits), contre 102 à M. Pellorce, et 71 à M. Mallard de Semaize. Il siégea dans l'opposition libérale et vota contre l'indemnité Pritchard. Il échoua de nouveau au renouvellement du 1^{er} août 1846, avec 239 voix contre 242 à M. de La Guiche; mais, après la révolution de février, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 14, par 120,066 voix (131,092 votants, 136,000 inscrits). Il prit place à gauche, fit partie du comité de l'agriculture, vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'expédition de Rome. Retiré des affaires publiques sous l'Empire, il rentra cependant dans la vie politique comme député de la 5^e circonscription de Saône-et-Loire au Corps législatif, élu, le 24 mai 1869, par 12,893 voix (21,886 votants, 30,193 inscrits), contre 3,199 à M. Ballard, 2,402 à M. Boysset, 1,897 à M. Margue et 1,434 à M. Emile André. Il siégea dans la majorité de « l'empire libéral », vota la déclaration de guerre à la Prusse, et fut rendu définitivement à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870.

LACROIX (CHARLES-JULIEN), représentant du peuple en 1848, né à Saint-Vincent-de-Rheims (Rhône) le 31 mars 1800, fils d'un filateur de coton, s'occupa d'agriculture, et prit la succession industrielle de son père à Saint-Vincent-de-Rheims. Candidat à la députation aux élections du 1^{er} août 1846, il échoua dans le 5^e collège du Rhône (Villefranche), avec 349 voix contre 472 à l'élu, M. Terme, député sortant. Il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du

Rhône à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 14, par 80,969 voix. Il ne siégea pas régulièrement, fit partie du comité des finances et vota contre le bannissement de la famille d'Orléans, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Après la session, il renouça à la vie politique.

LACROIX (SIGISMOND-JULIEN-ADOLPHE KRZYZANOWSKI, dit), député de 1883 à 1889, né à Varsovie (Pologne) le 26 mai 1845, fils d'un réfugié polonais employé à la préfecture d'Angers, fit ses études au lycée de cette ville et, après avoir obtenu à la faculté de Paris le diplôme de licencié en droit, entra comme employé auxiliaire à la mairie du 11^e arrondissement de Paris (1866). Epris des idées « autonomistes » que M. Emile Accolas, professeur libre de droit, avait exposées dans ses ouvrages de jurisprudence, il devint son secrétaire et son collaborateur, et remplit pendant la guerre les fonctions de commis principal à la mairie du 11^e arrondissement. Il quitta Paris au 18 mars, et se rendit à Versailles, où il servit le gouvernement de M. Thiers. S'étant fait, après les événements de 1870-71, naturaliser français, il travailla quelque temps au journal le *Radical*, fondé par M. Mottu, ancien maire du 11^e, et qui n'eut qu'une existence éphémère. Puis il se lança dans la politique, se lia avec M. Yves Guyot, fut avec lui, sous les auspices de M. Menier, un des rédacteurs de la *Réforme économique*, et se fit connaître comme un partisan décidé des théories « individualistes ». Élu, dès 1874, comme républicain avancé, conseiller municipal de Paris par le quartier de la Salpêtrière, il obtint plusieurs fois le renouvellement de son mandat (une de ses élections ayant été annulée parce que ses affiches portaient son pseudonyme français de S. Lacroix, il dut se représenter sous son nom véritable de Krzyzanowski). Il contribua à la création, dans l'Assemblée municipale, du groupe de l'autonomie communale, auquel son rapport (octobre 1880) sur l'organisation municipale de la ville servit en quelque sorte de manifeste. Dans la presse, M. Lacroix avait pris parti pour la politique intransigeante et « libérale » contre l'opportunisme au pouvoir: rédacteur en chef du journal *les Droits de l'Homme*, il s'était, avant l'amnistie, assuré la collaboration régulière de M. Henri Rochefort et de plusieurs ex-membres de la Commune, qui signaient d'un pseudonyme leurs articles envoyés de l'exil. Il dirigea pendant quelques mois, en 1880, un journal intitulé *la Convention nationale*, appartenant, en même temps que M. Henry Maret, à la rédaction de *la Vérité*, et quitta cette feuille pour prendre part avec lui à la fondation du nouveau *Radical* (août 1881). Aux élections du 21 août 1881, la candidature de M. Sigismond Lacroix fut produite et soutenue par le parti radical dans la 1^{re} circonscription du 20^e arrondissement de Paris, contre celle de Gambetta: M. Lacroix, après une lutte très vive, échoua avec 3,528 voix contre 4,526 à Gambetta élu, et 387 à M. Jance. Il échoua encore, l'année suivante, à l'élection partielle du 26 février 1882, dans l'arrondissement de Béziers, où il n'obtint que 4,449 voix sur 15,307 votants. Mais il se représenta, en mars 1883, à Paris (1^{re} circonscription du 20^e arrondissement), lorsque la mort de Gambetta eut rendu ce siège vacant, et il fut élu, le 25 mars, au scrutin de ballottage,

par 3,795 voix (7,017 votants, 11,368 inscrits), contre 1,997 voix à M. Métivier, opportuniste, et 1,226 à M. Dumay, collectiviste. M. S. Lacroix prit place à l'extrême-gauche, et vota avec ce groupe, sans se montrer toujours d'accord avec M. Clémenceau. Lors de la discussion de la loi municipale, il soutint, le 6 novembre 1883, son système d'autonomie communale, comportant l'établissement d'une mairie centrale de Paris. Il se prononça pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, contre les crédits de l'expédition du Tonkin, etc. Aux élections du 4 octobre 1885, M. S. Lacroix, qui n'avait pas cessé, depuis 1881, de collaborer activement au *Radical*, dont il est aujourd'hui encore un des principaux rédacteurs, fut désigné par le comité des journaux d'extrême-gauche comme un de leurs candidats à la Chambre nouvelle pour le département de la Seine: il réunit, au premier tour de scrutin, 188,793 voix, et, maintenu sur la liste de « concentration » au second tour, fut définitivement élu, le 17^e sur 34, par 286,028 voix (416,886 votants, 564,338 inscrits). Il reprit sa place à l'extrême-gauche, combattit, avec discrétion, les ministères opportunistes de la législature, se déclara un des premiers, dans la presse comme à la Chambre, l'adversaire du général Boulanger et de sa politique, soutint le cabinet Floquet, vota pour l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui: *Histoire des prolétaires* (1873), en collaboration avec M. Yves Guyot; *les glorieux Droits de l'homme* (1876), etc.

LACROIX (GUILLAUME-LOUIS), député depuis 1888, né à Paris le 11 décembre 1834, fit ses études au lycée Charlemagne, se fixa à Cépoys (Loiret), et s'occupa d'entreprises de travaux publics. Conseiller d'arrondissement de Montargis (1869), conseiller municipal de Cépoys, il eut à remplir, pendant l'occupation allemande en 1870, les fonctions de maire, s'en acquitta avec zèle, et fut nommé maire en 1871, et conseiller général du canton de Ferrières en 1877. Le 1^{er} juillet 1888, à l'élection partielle motivée par le décès de M. Devade, il se porta candidat à la députation, et fut élu, au 2^e tour de scrutin, député du Loiret par 37,366 voix sur 67,853 votants et 105,912 inscrits, contre 29,604 voix à M. Dumas, candidat conservateur. Il siégea à la gauche radicale, soutint le ministère Floquet, et vota, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

LACROIX-SAINT-PIERRE (PIERRE-HENRI-ALBERT), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Chabeuil (Drôme) le 9 août 1817, propriétaire dans la Drôme, était, d'autre part, administrateur des Messageries impériales et membre du conseil d'administration des chemins de fer de l'Est, lorsqu'il fut élu, le 1^{er} juin 1863, avec l'appui officiel du gouvernement, député de la 1^{re} circonscription de la

Drôme au Corps législatif, par 13,366 voix (22,662 votants, 32,561 inscrits), contre 9,263 voix à M. de Lacheisserie, député sortant. Il prit fréquemment part aux discussions sur les questions de finances, fut plusieurs fois membre de la commission du budget, et soutint en politique les intérêts de la dynastie. Réélu, le 24 mai 1869, par 15,023 voix (27,155 votants, 33,831 inscrits), contre 12,073 voix à M. Bancel, de l'opposition radicale, il inclina vers le parlementarisme, et signa la demande d'interpellation des 116. En 1870, il vota pour la déclaration de guerre à la Prusse, puis il rentra, au 4 septembre 1870, dans la vie privée. M. Lacroix-Saint-Pierre réunit aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, dans la Drôme, 169 voix (437 votants), puis il se présenta, le 14 octobre 1877, à Montélimar, comme candidat du gouvernement du Seize-Mai, aux élections pour la Chambre des députés: il échoua avec 7,006 voix conservatrices, contre 11,012 au député sortant, républicain, M. Loubet. M. Lacroix-Saint-Pierre a appartenu au conseil général de la Drôme. Officier de la Légion d'honneur.

LA CROIX. — Voy. CASTRIES (DUC DE).

LACROIX. — Voy. RAVIGNAN (DE).

LACROIX DE CHEVRIÈRES. — Voy. SAINT-VALLIER (COMTE DE).

LACROSSE (BERTRAND-THÉOBALD-JOSEPH, BARON DE), député de 1834 à 1848, représentant en 1848 et 1849, ministre, sénateur du second Empire, né à Brest (Finistère) le 29 janvier 1796, mort à Paris le 28 mars 1865, fils de l'amiral Jean-Baptiste Raymond, baron de Lacrosse (1765-1829), était issu d'une ancienne famille de l'Agénois. Elève du collège Sainte-Barbe, il entra en 1809 dans la marine, devint aspirant en 1811, et, après avoir fait quelques campagnes sur la frégate l'*Hortense* et sur la prame la *Ville de Mayence*, passa dans l'armée de terre. Sorti de l'école de cavalerie (1813) avec le grade de lieutenant en second dans les chasseurs à cheval de la garde impériale, il se distingua au combat de Dessau, y fut blessé, et prit part, comme lieutenant en premier, à la bataille de Craonne (1814), où il fut atteint de dix-sept blessures. Sa conduite lui valut la croix de la Légion d'honneur et le grade de capitaine. Licencié en 1815, il vécut dans la retraite jusqu'à la révolution de 1830. Alors il aborda la politique. Nommé, le 1^{er} août, lieutenant-colonel de la garde nationale de Brest, et bientôt (1831) colonel chef de légion, il était en même temps membre du conseil général du Finistère, lorsqu'il se porta (21 juin 1834) candidat du parti libéral à la députation: il fut élu dans le 1^{er} collège du Finistère (Brest) par 168 voix (321 votants, 382 inscrits), contre 93 à M. de Kératry. Lacrosse siégea dans les rangs de la gauche dynastique, et combattit, avec l'opposition modérée, la politique doctrinaire des ministres de Louis-Philippe. Il se mêla activement aux travaux de la Chambre, et se fit remarquer, dans la session de 1835, où il se prononça notamment contre l'indemnité payée aux Etats-Unis. Réélu, le 4 novembre 1837, par 274 voix (390 votants, 398 inscrits), il entra dans la coalition contre le ministère Molé, fut réélu encore, le 2 mars 1839, par 220 voix (338 votants), appuya la politique de Thiers, présenta de nombreux amendements pour le maintien des armements maritimes, et se déclara l'adversaire de Guizot. En

1842, à la suite d'imputations lancées contre la mémoire de son père par le journal ministériel le *Globe*, il eut un duel avec M. Granier de Cassagnac, et dans cette rencontre reçut une balle qui lui fractura la cuisse. Ayant obtenu sa réélection, le 5 juillet 1842, par 301 voix (306 votants, 406 inscrits), puis, le 1^{er} août 1846, par 282 voix (340 inscrits, 417 inscrits), contre 54 à M. Guérard, il parla sur les Adresses au roi dans les sessions de 1845, 1847 et 1848, continua de s'intéresser particulièrement aux affaires de la marine, et contribua beaucoup, en 1846, à faire adopter, malgré l'opposition du ministère, un crédit extraordinaire de 93 millions pour la réorganisation de la flotte. Son nom ne figure pas parmi les signataires de la proposition de mise en accusation du ministère Guizot (février 1848). Après la révolution, Lacrosse fut envoyé (23 avril 1848) par le Finistère, comme représentant, à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 15, avec 80,491 voix. Aux journées de juin, il fut investi du commandement des gardes nationales des départements. Il fut un des secrétaires, puis un des vice-présidents de l'Assemblée, et, rallié dès lors au parti purement conservateur, vota régulièrement avec la droite : pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il reprit l'exercice de la médecine et mourut deux ans après.

Le 10 décembre, il donna tout son concours au gouvernement de L.-N. Bonaparte, qui lui confia, du 29 décembre 1848 au 30 octobre 1849, le portefeuille des Travaux publics. Il fut aussi pendant quelques mois chargé de l'intérim du ministère de l'Intérieur. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du Finistère à la Législative, le 1^{er} sur 13, par 78,370 voix (86,649 votants, 150,165 inscrits), il s'associa à tous les actes du gouvernement et de la majorité, faillit être victime de l'émeute du 13 juin, en se promenant sur le boulevard, et fut sauvé par M. Gent (*V. ce nom*). Il fut encore nommé vice-président de l'Assemblée, et se vit choisi de nouveau, du 26 octobre au 2 décembre 1851, comme ministre des Travaux publics, par le prince-président. Pendant ses deux ministères, il termina et inaugura les chemins de fer du Nord, de l'Est, de Nantes, commença les dégagements aux environs du Louvre, et prépara son achèvement définitif. Au lendemain du coup d'Etat, M. de Lacrosse fut nommé membre de la Commission consultative et président de la section de la marine et des finances au conseil d'Etat provisoire. Le 26 janvier 1852, il fut appelé à faire partie du Sénat, dont il devint le secrétaire, et où il approuva jusqu'à sa mort la politique impériale. Membre de la commission supérieure des invalides de la marine depuis 1836, membre du conseil des invalides de la guerre, et président de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, des dépôts et consignations, M. de Lacrosse, grand-officier de la Légion d'honneur, était, depuis 1850, membre du conseil de l'Ordre.

LACROUZILLE (AMÉDÉE-LOUIS), représentant du peuple en 1848, né à Périgueux (Dordogne) le 24 juin 1801, mort à Périgueux le 18 avril 1861, exerçait la médecine dans sa ville natale, où il était fort estimé autant pour son dévouement que pour ses opinions libérales. Après la révolution de février 1848, il fut un des

commissaires extraordinaires envoyés à Jedru-Rollin par le conseil municipal de Périgueux, et il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Dordogne à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 13, par 74,285 voix (110,594 votants, 140,087 inscrits). Il vota généralement avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il reprit l'exercice de la médecine et mourut deux ans après.

LACUÉE (JEAN-GIRARD), COMTE DE CESSAC, député en 1791 et au Conseil des Anciens, pair de France, né à la Massas, près Agen (Lot-et-Garonne) le 4 novembre 1752, mort à Paris le 14 juin 1841, fit ses études au collège d'Agen, alla à Montargis comme élève de l'École d'artillerie, et, après un duel qui le priva pendant quelques mois de l'usage du bras droit, se décida (1770) à entrer dans l'infanterie comme cadet, au régiment de Dauphin-infanterie. Sous-lieutenant en 1772, lieutenant en 1778, capitaine en 1785, il se fit remarquer comme écrivain militaire, par la publication d'un *Guide de l'officier en campagne* (1786), qui fut très apprécié, et composa l'*Art militaire pour l'Encyclopédie méthodique*. Ce dernier ouvrage lui valut la protection du maréchal de Broglie, qui le nomma officier instructeur des cadets-gentilshommes à Metz. De 1784 à 1789, il travailla aussi à des *Mémoires* où il exposait ses idées sur l'armée, en critiquait les abus, et se déclarait partisan des réformes. Aussi, lors de la réunion des Etats-Généraux, fut-il appelé à Paris et devint-il, peu après, membre de la commission militaire instituée près la Constituante. En 1790, comme commissaire du roi, il eut à présider à l'organisation du nouveau département du Lot-et-Garonne, devint procureur général syndic de ce département, et parvint à y calmer, par son énergie et sa bienveillance, l'effervescence des esprits. Elu, le 1^{er} septembre 1791, député du Lot-et-Garonne à l'Assemblée législative, le 2^e sur 9, par 164 voix (314 votants), il s'occupa principalement de questions intéressant l'armée, attaqua Dumouriez, l'accusa d'insuffisance ou de trahison, et fit partie du comité militaire. Ses idées sur l'organisation de l'armée et l'activité dont il avait fait preuve lui valurent de remplacer, après le 10 août, Servan au ministère de la Guerre, en qualité d'intérimaire. C'est d'après ses ordres que Kellermann fit sa jonction avec Dumouriez et décida du succès de Valmy. Quelques jours plus tard, il était nommé commissaire général, chargé de la défense des frontières d'Espagne. Général de brigade au mois de février 1793, il fut accusé de fédéralisme et traduit devant le comité de salut public. Il put échapper aux poursuites, et, après le 9 thermidor, fut rappelé à l'activité et nommé général de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales. Mais, de Toulouse, il répondit qu'une position active lui convenait peu actuellement (il ne pouvait alors se tenir à cheval), et demanda (13 messidor an III) à être employé dans des fonctions « où la méditation aurait plus de part ». Mandé alors à Paris, il fut attaché à la direction des affaires militaires près le comité de salut public. Il ne garda pas longtemps ces fonctions, et refusa, au 13 vendé-

mière, le commandement des troupes que la Convention voulait envoyer contre les sections révoltées. Elu, le 24 vendémiaire an IV, député du Lot-et-Garonne au Conseil général des Anciens, par 197 voix (307 votants), et réélu le 27 germinal an VII, il défendit Carnot contre ses accusateurs. Depuis le 9 frimaire an IV, il était membre de l'Institut, classe des sciences morales et politiques. Partisan du 18 brumaire, il fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du nouveau conseil d'Etat, et deux fois chargé, par intérim, du ministère de la Guerre; le premier consul n'eut qu'à se louer de son esprit organisateur et méthodique. Le 30 frimaire an IX, il avait refusé d'être titulaire de ces hautes fonctions: « Il y a, écrivait-il à cette occasion à Petiet (*Voy. ce nom*), dans le génie du premier consul, une supériorité de vues et une suite d'opinions telle qu'on ne peut espérer de le satisfaire. Il faudrait être lui pour être son ministre à son gré, et j'avoue que je ne le suis pas; ou bien il faudrait renoncer à être soi, et j'avoue que ce n'est point dans mes principes. » Membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), grand-officier (25 prairial), gouverneur de l'Ecole polytechnique (2 thermidor), membre, à la réorganisation de l'Institut, de la classe de langue et littérature françaises, il fut encore nommé général de division, inspecteur général aux revues (1806), ministre d'Etat (1807), comte de Cessac (26 avril 1808), grand-aigle de la Légion d'honneur (2 février 1809), enfin ministre de l'administration de la guerre en 1810. Dans le conseil, il vota pour un mariage avec une princesse russe, contre le mariage avec Marie-Louise, et contre la guerre avec la Russie en 1812. Sorti du ministère en 1813, il reprit la présidence de la section de la guerre au conseil d'Etat, suivit Marie-Louise en 1814 à Blois, et ne la quitta qu'après l'abdication de l'empereur. Inspecteur général d'infanterie à la première Restauration, il publia à Angers une proclamation de dévouement aux Bourbons, se retira à la campagne pendant les Cent-Jours, mais, desservi près du roi, fut mis à l'écart par la seconde Restauration. Il s'en plaignit, et écrivit, le 22 août 1815, à Fouché, alors tout-puissant, pour demander d'entrer à la Chambre des pairs en récompense de ses 46 ans de service. Cette faveur lui ayant été refusée, il s'occupa alors d'agriculture, de littérature et d'art. Après la révolution de juillet, il fut nommé pair de France, le 19 novembre 1831, mais ne prit qu'une part peu active aux délibérations de la haute assemblée. On le vit encore, à 88 ans, debout et tête nue, en plein froid de décembre, saluer aux Invalides le retour des cendres de l'empereur. Il mourut peu de mois après. Outre les ouvrages déjà cités, on a de lui, en collaboration avec Servan: *Projet de constitution pour l'armée des Français* (1789).

LACUÉE-SAINT-JUST (JEAN-CHRYSOSTÔME), député de 1833 à 1834, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 31 juillet 1777, mort au château de la Massas, près Hautefage (Lot-et-Garonne), le 2 avril 1834, neveu du précédent et fils de Jean-Chrysostôme baron Lacuée (1747-1824), qui fut premier président de la cour d'appel d'Agen, et de dame Marie-Anne Donzon de Pontayral, entra à l'Ecole navale (pupilles de la marine), fut nommé à dix-sept ans, le 14 floréal an III, aspirant de 3^e classe, et, le 27 pluviôse an VIII, passa sur le *Patriote* en qualité d'enseigne de vaisseau. Fait prisonnier par les Anglais en l'an X, il ne rentra en France qu'après une assez longue captivité.

Sous l'Empire, Lacuée-Saint-Just devint successivement auditeur, puis maître des requêtes au conseil d'Etat, administrateur général de la marine du Portugal, et intendant général de l'armée d'Aragon sous Suchet. Retiré (1815) dans son domaine de la Massas, il entra au conseil général de Lot-et-Garonne en 1831, et se présenta la même année, mais sans succès, à la députation, dans le 1^{er} collège de ce département: il échoua, le 27 mars, avec 116 voix contre 150 au député sortant, M. Dumou, et, le 5 juillet suivant, avec 52 voix contre 120 au même concurrent, réélu. M. Lacuée-Saint-Just ne réussit à se faire élire député que le 7 novembre 1833, dans le 5^e collège de Lot-et-Garonne, par 175 voix sur 292 votants. Il appartint à la majorité et prononça, le 26 mars 1834, un discours assez remarqué à propos des crédits supplémentaires de l'exercice 1835. Il parla encore sur l'établissement dans chaque chef-lieu de département de caisses d'épargne et de prévoyance. Décédé le 2 avril 1834, Lacuée-Saint-Just fut remplacé à la Chambre, le 15 mai, par M. Pagauel.

LADES-GOUT (EMILE-PIERRE-ISAAC), membre du Sénat, né à Carcassonne (Aude) le 17 février 1821, habitait avant 1870 la ville de Saint-Denis où il est propriétaire. Avocat, il fit à l'Empire une assez vive opposition. En 1876, M. Lades-Gout se porta sans succès, dans l'Aude, aux élections sénatoriales du 30 janvier, qui lui donnèrent 235 voix sur 507 votants, puis aux élections législatives du 20 février: la faible minorité qu'il réunit à Castelnaudary l'obligea à se désister en faveur de M. Mir. Il fut plus heureux, le 25 janvier 1885, lors du renouvellement triennal du Sénat. Elu sénateur de l'Aude par 464 voix (760 votants), il siégea à gauche, s'associa à la plupart des votes de la majorité républicaine, et se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. Conseiller général de l'Aude.

LADÈVÈZE (FRANÇOIS-OCTAVE-RAOUL CLERC DE), représentant en 1849, né à Condé (Aisne) le 17 janvier 1809, propriétaire à Condé, fut élu, le 13 mai 1849, comme conservateur monarchiste, représentant de l'Aisne à l'Assemblée législative, le 8^e sur 12, par 58,907 voix (112,795 votants, 160,698 inscrits). M. de Ladèvèze siégea à droite et vota avec la majorité anti-républicaine: pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il ne fut pas de ceux qui soutinrent la politique du coup d'Etat, et il rentra, après le 2 décembre 1851, dans la vie privée.

LADMIRAUT (LOUIS-RENÉ-PAUL DE), sénateur du second Empire et membre du Sénat actuel, né à Montmorillon (Vienne) le 17 février 1808, sorti de Saint-Cyr en 1831 comme sous-lieutenant au 62^e de ligne, passa lieutenant au 67^e, puis capitaine au régiment des zouaves en 1837; nommé aux chasseurs d'Orléans, le 24 juin 1840, il fut blessé à Mouzaïa le 30 août, cité à l'ordre du jour de l'armée et nommé commandant du 1^{er} bataillon de chasseurs à pied en décembre 1840. En 1845, il commanda le 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique,

puis, promu colonel des zouaves, fit, en 1847, sous les ordres du maréchal Bugeaud, l'expédition de la Grande-Kabylie, qui lui valut la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Général de brigade le 12 juin 1848, il commanda les subdivisions de Médéah et de Batna, dirigea des expéditions dans le Sud (1849 et 1851), et, rappelé en France, fut mis à la tête de la subdivision de Versailles (1852). Général de division (13 janvier 1853), il fut mis, en 1854, à la tête de la division dite « camp du Nord ». En 1859, il commanda la 2^e division du 1^{er} corps de l'armée d'Italie, se distingua au combat de Marignan et fut blessé à Solférino, où, placé à l'extrême-gauche française, il protégea contre un mouvement offensif des Autrichiens la droite italienne compromise. En récompense il fut nommé par Victor-Emmanuel grand-croix des Saints-Maurice-et-Lazare, reçut de Napoléon III la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur, et, de sa ville natale, une épée d'honneur. Guéri de sa blessure, il commanda la 1^{re} division de l'armée de Paris, puis une division de la garde impériale, et fut nommé sous-gouverneur de l'Algérie le 18 septembre 1865, et sénateur le 15 décembre 1866. Commandant du 2^e corps d'armée à Lille le 2 mars 1867, puis du camp de Châlons la même année, il reçut, au moment de la rupture avec la Prusse, en juillet 1870, le commandement du 4^e corps de l'armée du Rhin. Placé sous les ordres du maréchal Bazaine, il assista aux grandes batailles sous Metz, et fut fait prisonnier en vertu de la capitulation du 27 octobre. A son retour d'Allemagne, il fut mis (6 avril 1871), pendant le second siège de Paris, à la tête du 1^{er} corps de l'armée de Versailles; il força la porte de Saint-Ouen, le 22 mai 1871, et occupa le lendemain les buttes Montmartre. Le 1^{er} juillet suivant, il fut nommé gouverneur de Paris, situation qu'il garda jusqu'au mois de février 1878. Après avoir échoué aux élections législatives du 2 juillet 1871 dans la Vienne, avec 12,841 voix contre 32,380 à M. le baron de Soubeyran, il fut élu sénateur de ce même département, le 30 janvier 1876, par 278 voix (373 votants), et réélu, au renouvellement triennal, le 8 janvier 1882, par 188 voix (375 votants). Il siégea au centre droit, prit part aux discussions sur les lois militaires, et, après les élections de 1879, fut porté par les gauches à la vice-présidence du Sénat. Il dut cet appui aux mesures qu'il crut devoir prendre en 1873 et 1875, alors qu'il était gouverneur de Paris, contre l'invasion du bonapartisme dans l'armée. Grand-cordon de la Légion d'honneur du 11 août 1867 et décoré de la médaille militaire en 1871, le général de Ladmirault a été conservé dans le cadre d'activité, après la limite d'âge, comme ayant commandé en chef devant l'ennemi. On a de lui : *Bases d'un projet pour le recrutement de l'armée de terre* (1871).

LADoucETTE (JEAN-CHARLES-FRANÇOIS-BARON DE), député de 1834 à 1848, né à Nancy (Meurthe) le 3 octobre 1772, mort à Paris le 19 mars 1848, fils d'un chirurgien-major, fit ses études à Nancy, y fut reçu licencié en droit en 1790, et prit part dans la garde nationale de Metz à la repression de la révolte des trois régiments que M. de Bouillé eut tant de peine à réduire. Déjà adonné à la littérature, M. de Ladoucette composa à cette époque un *Eloge au général Bouillé sur l'affaire de Nancy*. Envoyé à Paris par son père qui l'avait adressé à Mercier son parent, l'auteur du *Tableau de Paris*, il

n'y fit qu'un court séjour, voyagea en Suisse et en Allemagne pendant la période révolutionnaire, revint en France au 18 brumaire, et entra alors dans l'administration. Conseiller municipal de Villiers-sur-Meuse en l'an IX, il fut nommé préfet des Hautes-Alpes le 23 germinal an X. Ce fut lui qui, pour conjurer la disette en faisant venir des grains du Piémont, eut l'idée de créer la route du Mont-Genèvre; il donna 25.000 francs de sa fortune personnelle pour commencer les travaux, et, malgré l'opposition des ponts et chaussées, obtint, avec l'acquiescement du premier consul, une subvention de 150.000 francs. Cette route fut inaugurée le 22 germinal an XII, et M. de Ladoucette fut décoré le 17 messidor suivant. Il fonda ensuite la Société d'émulation des Hautes-Alpes et le musée de Gap, fit établir des maisons de refuge dans la montagne, ouvrir des canaux, endiguer les torrents, dessécher les marais et améliorer les routes. Préfet de la Roër le 31 mars 1809, chevalier de l'Empire le 3 mai, et baron le 31 décembre de la même année, il administra avec le même talent son nouveau département et ne le quitta qu'en 1814, lorsque les traités l'enlevèrent à la France. Préfet de la Moselle aux Cent-Jours (28 mars 1815), il s'efforça, à la seconde Restauration, de calmer les esprits et de prévenir le désordre, et, venu à Paris, le 16 août 1815, mérita les éloges du ministre de l'Intérieur, qui lui offrit en vain la préfecture de l'Oise ou une autre récompense. Il n'accepta aucun emploi de la Restauration, et ne reparut sur la scène politique qu'après la révolution de juillet. Candidat aux élections à la Chambre des députés du 27 mars 1831, dans le 1^{er} collège de la Moselle (Metz), il échoua avec 52 voix contre 46 au général de Rigny, élu, en remplacement de M. Milleret, démissionnaire; mais il fut plus heureux aux élections du 21 juin 1834, et fut alors élu par le 5^e collège de la Moselle (Briey), avec 115 voix (192 votants, 211 inscrits), contre 71 à M. Charpentier; les mêmes électeurs lui renouvelèrent successivement son mandat: le 4 novembre 1837, par 145 voix (162 votants, 265 inscrits); le 2 mars 1839, par 176 voix (299 votants); le 9 juillet 1842, par 205 voix (254 votants, 302 inscrits), contre 45 à M. Mézières; le 1^{er} août 1846, par 207 voix (297 votants, 341 inscrits), contre 88 à M. Harmand d'Abancourt. Membre de plusieurs commissions importantes, il vota en général avec la majorité et appuya la politique ministérielle. Il mourut au lendemain de la révolution de février. M. de Ladoucette a publié un grand nombre d'ouvrages, dont les plus remarquables sont: *Philoclès* (imité de l'*Agathon* de Wieland, — 2 volumes in-8°); *Eloge funèbre du général Vallier-Lapeyrouse* (prononcé à la séance de la Société d'émulation des Hautes-Alpes, le 15 vendémiaire an XII); *Archéologie de Mons-Selencus, ville romaine* (Gap, 1806); *Voyage fait en 1813 et 1814 dans les pays entre la Meuse et le Rhin* (Paris, 1818); *Topographie, histoire, usages et dialecte des Hautes-Alpes* (Paris, 1820); *Nouvelles, contes, apologues et mélanges* (3 volumes in-12); *Fables en vers* (Paris, 1827).

LADoucETTE (LOUIS-NAPOLÉON-LUCETTIA-CHARLES, BARON DE), représentant en 1849, sénateur du second Empire, né à Aix-la-Chapelle (Prusse) le 11 février 1809, mort à Chaillot (Seine) le 12 décembre 1869, fils du précédent, entra à l'École de cavalerie de Saumur en 1831, et servit jusqu'en 1837, comme sous-lieutenant au 5^e dragons. Démissionnaire à cette époque,

M. de Ladoucette entra au conseil d'Etat comme auditeur, et parvint au poste de maître des requêtes. Après la révolution de 1848, il se présenta, le 17 septembre, dans la Moselle, comme candidat à l'Assemblée constituante, en remplacement de M. Dornès, décédé. Il échoua avec 8,304 voix contre 17,813 à l'élu, L.-N. Bonaparte, et 7,984 voix à N. Emile Bouchotte. Il fut plus heureux le 13 mai 1849, et devint représentant du même département à l'Assemblée législative, le 2^e sur 9, avec 54,077 voix (76,540 votants, 115,444 inscrits). M. de Ladoucette vota avec la majorité conservatrice, puis soutint la politique particulière de l'Elysée et fut, au lendemain du coup d'Etat, appelé à faire partie de la Commission consultative. Le 26 janvier 1852, il entra au Sénat. M. de Ladoucette s'associa au rétablissement de l'Empire. Dans le courant de la session de 1854, il fit une proposition tendant à présenter à l'empereur un rapport sur la publication d'un code rural. Il ne cessa, en politique, de soutenir jusqu'à sa mort, de sa parole et de ses votes, le gouvernement impérial; il était membre du conseil général de la Moselle. Ayant perdu sa fille unique de bonne heure, il légua par testament la plus grande partie de sa fortune aux départements de la Moselle et des Hautes-Alpes, pour être employés à des œuvres d'intérêt public.

LADOUCKETTE (EUGÈNE-FRÉDÉRIC-FRANÇOIS, BARON DE), député au Corps législatif de 1852 à 1870, député de 1876 à 1877, né à Paris le 15 mars 1807, mort au château de Viels-Maisons (Aisne) le 28 septembre 1887, frère aîné du précédent, entra dans l'administration sous Louis-Philippe, et y débuta, comme auditeur au conseil d'Etat, en 1831. Sous-préfet de Vouziers (1833), de Saint-Etienne (1838), il donna sa démission le 12 février 1846, pour se livrer à l'exploitation de ses propriétés. Mais le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte le rappela à la politique en le désignant comme candidat officiel au Corps législatif dans la 2^e circonscription des Ardennes; le baron de Ladoucette fut élu, le 29 février 1852, par 30,271 voix (33,450 votants, 43,276 inscrits), contre 1,697 à M. Jules de Chabrillan et 469 à M. Lavocat, ancien député. Il s'associa au rétablissement de l'Empire, appartenant à la majorité dynastique, et fut réélu, avec l'appui de l'administration, pendant toute la durée du régime impérial: le 22 juin 1857, par 29,272 voix (30,074 votants, 41,590 inscrits), contre 181 au général Cavaignac; le 1^{er} juin 1863, par 23,996 voix (24,466 votants, 30,020 inscrits), et, le 24 mai 1869, par 23,563 voix (26,122 votants, 29,474 inscrits), contre 2,259 à M. Jules Simon. M. de Ladoucette n'eut qu'un rôle parlementaire effacé et se borna, en général, à voter selon les vœux du pouvoir, notamment pour la déclaration de guerre à la Prusse. Il quitta momentanément la scène politique après la révolution du 4 septembre 1870. Puis il reentra dans la lutte le 20 février 1876, et se porta candidat « constitutionnel » dans l'arrondissement de Vouziers, qui l'envoya à la Chambre des députés par 7,353 voix (14,639 votants, 16,540 inscrits), contre 5,274 à M. Léon Robert, ancien représentant, et 1,983 à M. Gobron. Après l'élection, il réclama, dans une lettre adressée à plusieurs journaux de Paris, contre la qualification qui lui était donnée de « député bonapartiste ». Il alla siéger dans les rangs de la minorité, et fit partie du groupe de l'appel au peuple, avec lequel il vota, pour le gouvernement du Seize-Mai, contre les 363. Choisi par le ministère de

Broglié-Fourtou comme candidat officiel aux élections du 14 octobre 1877, il échoua avec 6,751 voix contre 8,029 à l'élu républicain, M. Péronne.

LADOUCKETTE (ETIENNE-CHARLES, BARON DE), député de 1876 à 1885, fils du précédent, né à Saint-Etienne (Loire) le 23 avril 1844, entra dans la carrière administrative sous le second Empire, comme auditeur au conseil d'Etat. Il s'engagea comme volontaire pendant la guerre franco-allemande, et fut décoré; il devint ensuite membre du conseil général de Meurthe-et-Moselle pour le canton d'Audun-le-Roman (1874), fut secrétaire de cette assemblée, et fut élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Briey par 8,279 voix (14,489 votants, 17,903 inscrits), contre 6,149 à M. Deschange. Bien qu'il se fût présenté avec une profession de foi « constitutionnelle », M. de Ladoucette siégea dans le groupe de l'appel au peuple, et, après l'acte du 16 mai 1877, vota contre les 363, pour le gouvernement. Candidat officiel aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, il obtint sa réélection par 7,860 voix (15,073 votants, 17,733 inscrits), contre 7,142 à M. Mézières, membre de l'Académie française, républicain modéré, et reprit sa place à droite parmi les bonapartistes. Il combattit le ministère Dufaure, et vota contre l'article 7, contre l'amnistie, contre l'élection de M. J. Grévy comme président de la République, contre les divers ministères qui se succédèrent au pouvoir. Au renouvellement du 21 août 1881, M. de Ladoucette se porta candidat dans l'ancien arrondissement de son père, dans les Ardennes, et fut élu à Vouziers par 7,237 voix (14,454 votants, 15,650 inscrits), tandis que M. Péronne, son concurrent, obtenait 7,069 suffrages. Son élection, soumise à une enquête parlementaire, fut validée au commencement de 1882. Adversaire des ministères Gambetta et Ferry, M. de Ladoucette parla sur le budget, sur la politique étrangère, sur le recrutement du personnel diplomatique et consulaire, sur les questions agricoles, sur les traités de commerce; il vota contre la politique intérieure et extérieure du gouvernement républicain, et contre les crédits de l'expédition du Tonkin, etc. Porté sur la liste monarchiste du département des Ardennes, aux élections du 4 octobre 1885, il échoua, au second tour de scrutin, avec 34,303 voix sur 76,120 votants. M. de Ladoucette, qui s'occupe avec succès d'agriculture, est vice-président du Syndicat central des agriculteurs de France.

LADOUESPE (LOUIS-VICTOR DE), député de 1830 à 1831, né à Mouchamps (Vendée) le 2 juillet 1779, mort à une date inconnue, propriétaire et maire de sa ville natale, fut élu, le 23 juin 1830, député du 1^{er} arrondissement de la Vendée (Bourbon-Vendée), par 183 voix (290 votants, 330 inscrits), contre 105 au comte de Chabot. Il prêta serment à la monarchie de Louis-Philippe, et siégea dans la majorité jusqu'en 1831.

LADOUESPE. — Voy. DUFOUGERAIS (BARON).

LADREYT DE LACHARRIÈRE (RENÉ), député de 1815 à 1824, né à Privas (Ardèche) le 11 février 1767, mort à la Charrière (Ardèche) le 12 janvier 1845, propriétaire et lieutenant de louveterie dans l'Ardèche, fut élu comme royaliste, le 22 août 1815, député de ce département, au grand collège, par 101 voix (178 votants, 267 inscrits). Il siégea dans la majorité de la

Chambre introuvable, et fut réélu, le 25 septembre 1816, par 79 voix (157 votants, 240 inscrits); il reprit sa place au côté droit avec lequel il vota en toute circonstance. Dans la session de 1818-19, il proposa et développa divers amendements intéressant les manufactures et le commerce. Il obtint encore sa réélection, le 1^{er} octobre 1821, dans le 1^{er} arrondissement de l'Ardeche (Privas), avec 79 voix (138 votants, 199 inscrits), contre 53 à M. Dubois, maire de Privas, continua d'opiner avec la droite, notamment pour les lois d'exception, soutint le ministère Villèle, et ne fut pas réélu en 1824.

LAFABRIE. — Voy. LASILVESTRE (DE).

LAFARELLE (FRANÇOIS-FÉLIX DE), député de 1812 à 1818, né à Anduze (Gard) le 7 mai 1800, mort à Nîmes (Gard) le 18 février 1872, d'une ancienne famille protestante de Nîmes, entra dans la magistrature sous la Restauration, mais donna sa démission pour cause de santé. Il obtint un prix Montyon à l'Académie française, en 1840, avec son ouvrage : *Du progrès social au profit des classes populaires non indigentes*, et devint, peu après, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. Propriétaire influent à Anduze, il fut élu député, le 9 juillet 1842, dans le 3^e collège du Gard (Alais) par 200 voix (330 votants, 445 inscrits), contre 162 au général Meyradier, et réélu, le 1^{er} août 1846, par 289 voix (443 votants, 484 inscrits), contre 129 à M. Dumas. Il siégea à droite, appuya les différents ministères, et prit part aux discussions sur l'établissement d'une école des arts et métiers à Aix, sur les crédits extraordinaires réclamés pour l'Algérie, sur le travail des enfants dans les manufactures, sur le régime pénitentiaire, sur les chemins de fer et les caisses d'épargne. De concert avec M. d'Angeville, il présenta et fit adopter, le 12 avril 1847, un projet de loi sur les irrigations. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique. On a de lui : *Du progrès social au profit des classes populaires non indigentes* (1839); *Histoire des institutions municipales de Nîmes* (1842); *Plan d'une réorganisation disciplinaire des classes industrielles de France* (1842), etc. M. de Lafarelle a collaboré également à la *Revue des Economistes*.

LAFARGUE (JEAN-BAPTISTE), député en 1789 et au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, était négociant en toiles à Bordeaux, et fut nommé, vers 1779, quatrième consul de la cour de la bourse de cette ville. Le 10 avril 1789, la sénéchaussée de Bordeaux l'élut député du tiers aux Etats-Généraux; il ne se fit pas remarquer dans cette assemblée, et fut élu, en 1791, administrateur du département de la Gironde. Le 27 germinal an VI, le département de la Gironde l'envoya siéger au Conseil des Cinq-Cents par 270 voix sur 505 votants. Le 14 frimaire an VII, il fit un discours sur les inhumations, et, le 29, combattit un projet de répression du vagabondage présenté par Bertrand (du Calvados). Il entra ensuite dans la vie privée.

LAFAURIE (LAURENT), COMTE DE MONTBADON, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Bordeaux (Gironde) le 3 août 1757, mort à Bordeaux le 29 décembre 1841, fils de Christophe de Lafaurie de Montbadon, écuyer, comte de Montcassin, et de demoiselle J.-A. de Lande, suivit la carrière des armes. Sous-lieutenant au régiment Dauphin-cavalerie (1772),

capitaine au régiment de Royal-Piémont-cavalerie (1777), mestre-de-camp en second dans Auvergne-infanterie (1^{er} janvier 1784), colonel de ce régiment (1788), il fut, en 1789, membre des assemblées de la noblesse de Bordeaux et d'Albret. Nommé conseiller général de la Gironde (1^{er} thermidor an VIII à 1807), il fit la plus grande partie des campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut nommé maire de Bordeaux le 14 septembre 1805, décoré le 28 avril 1806, élu candidat au Sénat par le collège de la Gironde (novembre 1807), créé chevalier de l'Empire le 22 novembre 1808 et baron le 25 mars 1809. Comme maire de Bordeaux, il administra avec zèle, fit fermer les maisons de jeu, et, avec le concours de l'archevêque, établit six écoles gratuites sous la direction des Frères des Ecoles chrétiennes. Gouverneur du palais impérial à Bordeaux en 1808, il fut nommé membre du Sénat conservateur le 6 mars 1809, avec majorat (28 octobre 1811), colonel d'infanterie en 1811, pair de France le 4 juin 1814, chevalier de Saint-Louis (30 août). Promu maréchal-de-camp le 10 mars 1815, il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et reprit, à la seconde Restauration, son siège à la Chambre des pairs, où il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Il siégea de nouveau, de 1818 à 1829 et de 1831 à 1833, au conseil général de la Gironde, qu'il présida de 1818 à 1827; il présida aussi, en 1820, le collège électoral du département, et contribua par son influence à la construction du beau pont de Saint-André-de-Cubzac (1832). Commandeur de la Légion d'honneur (1821), grand-officier (1824).

LAFAYE DES RABIERES (FRANÇOIS), député en 1791, né à Chatignac (Charente) le 15 février 1752, mort à une date inconnue, procureur-syndic du district de Barbezieux, fut élu, le 3 septembre 1791, député de la Charente à l'Assemblée législative, le 2^e sur 9, par 229 voix (393 votants). Il ne siégea que jusqu'au 26 juillet 1792, donna sa démission à cette date, et devint plus tard (11 prairial an VIII) juge au tribunal civil de Barbezieux.

LA FAYETTE (MARIE-JOSEPH-PAUL-ROCH-YVES-GILBERT DU MOTIER, MARQUIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, représentant aux Cent-Jours, député de 1818 à 1824 et de 1824 à 1834, né au château de Saint-Roch de Chavagnac (Haute-Loire) le 6 septembre 1757, mort à Paris le 19 mai 1834, était issu d'une ancienne famille de l'Auvergne, dont plusieurs membres s'étaient illustrés. Un Gilbert du Motier de La Fayette avait gagné en 1421 contre les Anglais la bataille de Beaugé; Louise de Motier de La Fayette (1616-1655), qui termina sa vie au convent de la Visitation, s'était fait aimer du roi Louis XIII; le père de La Fayette était colonel aux grenadiers de France: il mourut emporté par un boulet de canon avant la naissance de son fils. De bonne heure, le jeune marquis de La Fayette montra des dispositions aventureuses et un goût décidé pour la liberté. « L'idée de la liberté, écrit un biographe, était innée en lui. Cette passion s'était formée dans son âme dès l'enfance. » Orphelin à treize ans, on le maria, trois ans plus tard (11 avril 1774), à Mlle Marie-Adrienne-Françoise de Noailles, fille du duc d'Ayen, née le 2 novembre 1759; mais loin de profiter des avantages que cette alliance lui donnait à la cour, il résolut de servir ailleurs que dans les antichambres. Capitaine au régiment de Noailles qui tenait alors